

Barème d'honoraires Transaction ERA IMMOBILIER T.T.C



Montant de la transaction en Euros HONORAIRES MAXIMUM	Locaux à usage d'Habitation ou Professionnel	Locaux à usage Commercial ou industriel	Terrain à Bâtir
Jusqu'à 69 999€ Forfait	7000€	7000€	7000€
De 70 000€ à 99 999€	10000€	10000€	10000€
De 100 000€ à 139 999€	10 000€	10 000€	10 000€
140 001€ à 179 999€	12 000€	12 000€	12 000€
180 000€ et 249 999€	7%	7%	7%
250 000€ et 449 999€	6%	6%	6%
450 000€ et plus	5%	5%	5%

Honoraires locations Constitution du dossier, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux	Charge bailleur 11€ / m ² Charge locataire 11€/m ²
Honoraires locaux commerciaux : Constitution du dossier, rédaction de bail, établissement de l'état des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • 15 % hors taxe du montant du loyer annuel hors taxe + la TVA, à la charge du locataire • 15 % hors taxe du montant du loyer annuel hors taxe + la TVA, à la charge du bailleur

Barème charge vendeur / L'agence ne doit recevoir et détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

T.V.A actuellement au taux de 20%

ERA Adg Immobilier – 80 Rue Saint Jacques -91150 ETAMPES

SARL au capital de 7622.45euros-SIREN- 539081380 RCS EVRY- Carte pro CPI 9101 2018 000 027 687 délivrée par la CCI de L'Essonne
 Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante